

délibération :  
2021\_4\_9

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre socio-culturel, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du : 06 Avril 2021

Présents : 13

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial

**Absent(s)** : Monsieur BIRONNEAU CYRIL

**Excusé(s)** : Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE

**Secrétaire de Séance** : Madame MADELEINE KERJEAN

#### Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'*article 34 de la loi du 26 janvier 1984*, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.  
Compte tenu de la mutation de la secrétaire au 15 novembre 2020, il convient de créer l'emploi correspondant au recrutement prévu.

#### Le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet au service administratif à compter du 01 mai 2021 et la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe devenu sans objet.

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

**Vu** le tableau des emplois,

#### DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade Associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Service administratif	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	C	1	0	TC
Service administratif	Adjoint Administratif Territorial	C	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

MR PREFECTURE

016-211600242-20210413-2021\_4\_0-DE

Reçu le 30/04/2021

En application de l'article L.2131-1  
du Code Général des collectivités  
Territoriales, la présente délibération  
est exécutoire de plein droit à dater  
de sa publication et de sa  
transmission au représentant de  
l'Etat dans le département.

En application des dispositions de  
l'article R.421-1 du Code de justice  
administrative, cette libération peut  
faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal Administratif dans les deux  
mois qui suivent sa publication "ou  
affichage" ou sa transmission au  
représentant de l'Etat.

Emis le 13/04/2021, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes  
ans, mois et jours que ci-  
dessus.

Au registre sur les  
signatures pour copies  
conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot

